

Position de la France sur Palestine/Israël

26 juillet 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES**

Notre responsabilité est aujourd'hui dans ce contexte difficile de veiller à préserver la viabilité et la crédibilité politique de la solution à deux Etats. **Or la poursuite de la politique israélienne de colonisation mine la possibilité de la paix, en violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Les expulsions en zone C se poursuivent. Les violences exercées par certains colons restent trop souvent impunies. Le rapport récent de la commission Lévy vient ajouter l'insulte à l'injure en établissant la légitimité et la légalité du fait accompli. Nous appelons Israël à ne pas l'approuver et à mettre un terme immédiat à ces violations grossières du droit international. Pour notre part, nous continuerons à affirmer que la colonisation sous toutes ces formes est contraire au droit international et constitue un obstacle à la paix.** Nous déplorons que ce Conseil et le Quartet ne puissent s'exprimer sur la question. Nous étudions aujourd'hui, avec nos partenaires européens, les moyens concrets de réagir à cette politique qui constitue la principale menace pesant aujourd'hui sur la solution des deux Etats.

La viabilité de la solution des deux Etats passe également par la viabilité des partenaires qui la portent : nous devons réaffirmer notre soutien à une Autorité palestinienne fragilisée. La crise financière qui la frappe est sans précédent. Nous appelons à nouveau les donateurs à se remobiliser en soutien au processus de construction de l'Etat palestinien mis en œuvre avec courage et succès par le Premier ministre Salam Fayyad sous l'autorité du Président Abbas. Parallèlement, il faut avancer sur les mesures de confiance qui permettront une relance du dialogue. Nous sommes encouragés par la poursuite des contacts entre les deux parties mais ces discussions doivent aboutir à des gestes significatifs sur les questions des prisonniers pré-Oslo, comme des armes destinées à la police palestinienne. Enfin, nous apportons notre soutien au Président Abbas pour la poursuite d'un processus de réconciliation palestinienne conforme aux principes du processus de paix, qui ont été endossés par l'OLP. Il n'y aura pas de paix possible sans unité palestinienne et nous déplorons à cet égard que le Hamas ait interrompu les travaux de la commission électorale à Gaza. **Pour permettre l'émergence d'un nouvel horizon socio-économique et politique à Gaza, Israël doit changer de politique et œuvrer à la levée du blocus en application de la résolution 1860 de ce Conseil.** Par ailleurs, nous ne saurions transiger sur la sécurité d'Israël et nous condamnons fermement les tirs de roquettes qui ont pris pour cible le sud d'Israël depuis la bande de Gaza comme depuis le Sinaï.

Monsieur le Président,

Ces mesures de confiance ne peuvent se substituer à la relance d'un processus de négociation crédible. La France a réitéré à maintes reprises, dans cette enceinte comme dans celle de l'Assemblée générale des Nations unies, la nécessité de définir le cadre de ces négociations. Au-delà du leadership qu'elle requiert, une relance crédible des négociations ne pourra se faire sans que des paramètres clairs, un calendrier réaliste, et des garanties en cas de non-respect des décisions de la communauté internationale, ne soient définis. Nous souhaitons que l'ensemble des acteurs intéressés, y compris au sein de ce Conseil, puisse contribuer à l'élaboration de ce cadre. Si cette réflexion n'est pas lancée dès que possible, il est à craindre que la solution à deux Etats ne soit plus qu'un vœu pieux et donc que la paix soit désormais hors de portée.

Lire aussi : <http://www.franceonu.org/la-france-...>

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Position-de-la-France-sur-Palestine-Israel>